

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Mélanie Fraser	Numéro de permis 2016663	Date d'inspection Le 23 avril 2025	
Nom de l'établissement Garderie de l'imaginaire		Numéro de téléphone (506) 353-0650	
Adresse 1520 rue Principale Saint-Basile NB E7C 1M8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	06 juin 2025	
Commentaires : La planification n'est pas à jours depuis janvier 2025. Il est important de recommencer la planification des activités en lien avec les observations et les intérêts des enfants.			
48(4) Si un enfant en bas âge est bénéficiaire de services dans un établissement agréé, l'exploitant : b) donne le boire de l'enfant qui est nourri au biberon ailleurs que dans son lit d'enfant.	48(4)(b)	23 avr. 2025	23 avr. 2025
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
<p>Lors de ma visite en avant-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, mise à jour des dossiers pour les membres du personnel et de l'aire de jeu intérieur (nouvel aménagement et ajout de matériels).</p> <p>Observation du biberon pour l'enfant en bas âge, de la sieste pour l'enfant en bas âge, de l'accueil pour 2 enfants d'âge préscolaire après 9h30, de la collation (yogourt) et de la préparation du dîner.</p> <p>La garderie sera fermée du 19 au 30 mai 2025.</p>

original signé par

Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 23 avril 2025

Date

original signé par

Melanie Fraser

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 23 avril 2025

Date